

a smaller sum than 296,000 dollars might, in fact, prove sufficient. He would support that proposal.

Mr. POLLOCK (Canada) said that he would not press his proposal any further.

*Sub-paragraph (c) as amended by the representative of France was adopted by 26 votes to 6, with 8 abstentions.*

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) stated that sub-paragraph (d) had been withdrawn, as it already appeared in the draft report of the Fifth Committee on tax equalization : staff assessment plan (A/C.5/W.96).

The CHAIRMAN recalled that sub-paragraph (b), re-designated as sub-paragraph (e), had already been approved in principle in connexion with the estimates for the International Court of Justice.

*The last paragraph of the resolution was approved.*

*The draft resolution as a whole was approved by 35 votes to none, with 2 abstentions, subject to the reservation of the representative of Brazil.*

The meeting rose at 6 p.m.

## HUNDRED AND FIFTY-FIFTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Thursday, 4 November 1948, at 10.30 a.m.*

Chairman : Mr. L. DANA WILGESS (Canada).

### 90. Consideration of the financial implications of the question of assistance to Palestinian refugees (A/C.5/W.102)

The CHAIRMAN announced that he had received a letter from the President of the General Assembly requesting the Fifth Committee urgently to consider the problem of aid to Palestinian refugees. Paragraphs 2 to 9 inclusive of the draft resolution (A/C.3/315) had financial implications which the Fifth Committee was requested to consider. Sub-Committee 2 of the Third Committee was, however, at present studying the various provisions of that resolution from the point of view of the administrative organization of the aid, and it was obvious that the Fifth Committee could not take up the matter until the Sub-Committee had made its report

somme inférieure à 296.000 dollars pourrait suffire. Il appuiera cette proposition.

M. POLLOCK (Canada) déclare qu'il n'insistera pas davantage sur sa proposition.

*Par 26 voix contre 6, avec 8 abstentions, l'alinéa c), modifié par l'amendement du représentant de la France, est adopté.*

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions administratives et financières) annonce que l'alinéa d) a été retiré, car il figure déjà dans le projet de rapport de la Cinquième Commission sur la péréquation des impôts : barème des contributions du personnel (A/C.5/W. 96).

Le PRÉSIDENT rappelle que l'alinéa b), qui est devenu l'alinéa e), a déjà été approuvé en principe en même temps que les prévisions de dépenses relatives à la Cour internationale de Justice.

*Le dernier paragraphe du projet de résolution est approuvé.*

*Par 35 voix contre zéro, avec 2 abstentions, l'ensemble du projet de résolution est approuvé, compte tenu des réserves du représentant du Brésil.*

La séance est levée à 18 heures.

## CENT-CINQUANTE-CINQUIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le jeudi 4 novembre 1948, à 10 h. 30.*

Président : M. L. Dana WILGESS (Canada).

### 90. Examen des incidences financières de la question de l'assistance aux réfugiés de Palestine (A/C.5/W.102)

Le PRÉSIDENT indique qu'il a reçu du Président de l'Assemblée générale une lettre invitant la Cinquième Commission à examiner de toute urgence le problème de l'assistance aux réfugiés de Palestine. Les paragraphes 2 à 9 inclusivement du projet de résolution (A/C.3/315) ont des incidences financières que la Cinquième Commission est appelée à examiner. Néanmoins, la Sous-Commission 2 de la Troisième Commission examine en ce moment les diverses dispositions de ce projet de résolution du point de vue de l'organisation administrative de l'aide, et il est évident que la Cinquième Commission ne pourra en être saisie avant que la Sous-Commission 2 de la Troisième Commission ait fait son rapport.

Only paragraphs 2 and 9 of the draft resolution could be immediately considered by the Fifth Committee. Paragraph 2, on the recommendation of the Acting Mediator, provided for the allocation of 29,500,000 dollars for the necessary aid to 500,000 Palestinian refugees for the nine-month period from 1 December 1948 to 31 August 1949.

Paragraph 9 authorized the Secretary-General to advance immediately a sum not exceeding 5 million dollars, on the condition that that sum would be paid back to the Working Capital Fund by voluntary or other contributions from the various Governments.

Finally, document A/C.5/W.102 provided the Committee with a detailed survey of the present situation and of the estimated amounts to be drawn from the Working Capital Fund.

Mr. LITAUER (Pologne) stated that the joint draft resolution submitted by Belgium, the Netherlands, the United Kingdom and the United States of America was not the only one that had been put forward in connexion with the problem of aid to refugees. It would be expedient for the Fifth Committee to consider simultaneously the various draft resolutions bearing on the same question, especially document A/C.3/SC.2/2 which contained the text of a draft resolution dealing with the same problem and which seemed to him to be more practicable than the joint draft. It would therefore be advisable for the Fifth Committee to study the two drafts simultaneously.

The CHAIRMAN pointed out that the draft resolution, to which the Polish representative had referred, was a working paper of Sub-Committee 2 of the Third Committee. As the Fifth Committee had not been officially seized of that proposal it could not be discussed at the present time.

Mr. GANEM (France) regretted that, because of the delay in forwarding the letter of the President of the General Assembly, the Fifth Committee had been unable to begin consideration of that vitally important problem.

He also felt that the draft resolution submitted by New Zealand and France (A/C.3/SC.2/2) should be considered at the same time as the joint draft resolution (A/C.3/315), since the two drafts dealt with the same subject.

Mr. ROSCHIK (Union of Soviet Socialist Republics) observed that amendments appearing in documents A/C.3/317 and A/C.3/318 had been

Seuls, les paragraphes 2 et 9 de ce projet de résolution sont susceptibles d'être examinés immédiatement par la Cinquième Commission. Le paragraphe 2 prévoit, sur la recommandation du Médiateur par intérim, l'allocation d'une somme de 29.500.000 dollars en vue de fournir l'assistance nécessaire aux 500.000 réfugiés de Palestine pendant la période de neuf mois s'étendant du 1<sup>er</sup> décembre 1948 au 31 août 1949.

Par ailleurs, le paragraphe 9 autorise le Secrétaire général à faire immédiatement l'avance d'une somme n'excédant pas 5 millions de dollars, à la condition que cette somme soit remboursée au Fonds de roulement au moyen des contributions volontaires ou autres des différents Gouvernements.

Enfin, le document A/C.5/W.102 fournit à la Commission un aperçu détaillé de la situation actuelle et des prévisions en ce qui concerne le Fonds de roulement.

M. LITAUER (Pologne) rappelle que le projet commun de résolution présenté par la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique n'est pas le seul qui ait été soumis au sujet du problème de l'aide aux réfugiés. Il lui semble opportun que la Cinquième Commission examine en même temps les divers projets de résolutions relatifs à la même question. En particulier, le document A/C.3/SC.2/2 contient le texte d'un projet de résolution relatif au même problème; ce deuxième texte lui paraît même revêtir un caractère plus pratique que celui du projet commun et il considère, par conséquent, qu'il y aurait intérêt à ce que la Cinquième Commission examine simultanément les deux projets.

Le PRÉSIDENT rappelle que le deuxième projet de résolution dont parle le représentant de la Pologne constitue un document de travail de la Sous-Commission 2 de la Troisième Commission et que, la Cinquième Commission n'en ayant pas été saisie officiellement, il lui est impossible d'en discuter pour le moment.

M. GANEM (France) regrette que le retard apporté à la transmission de la lettre du Président de l'Assemblée générale ait empêché la Cinquième Commission d'aborder plus tôt l'examen de ce problème d'importance capitale.

Il considère lui aussi que le projet de résolution présenté par la Nouvelle-Zélande et la France (A/C.3/SC.2/2) devrait être examiné en même temps que le projet commun de résolution (A/C.3/315), les deux projets se rapportant au même sujet.

M. ROSCHIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que des amendements ont été présentés aux projets de résolutions

submitted to the draft resolutions just mentioned. He thought that it was advisable to consider those amendments at the same time as the original proposals.

The CHAIRMAN pointed out that it would be somewhat difficult to discuss documents which were still being considered by Sub-Committee 2 of the Third Committee, both because the members of the Fifth Committee had not yet been able to study them and because only document A/C.3/315 had been officially referred to the Fifth Committee.

Mr. DAVIN (New Zealand) wondered if it would not be possible to postpone consideration of all the documents other than the one which had been officially referred to the Fifth Committee until such time as that Committee had officially been informed of the results of the Third Committee's discussion thereon.

The CHAIRMAN agreed with the New Zealand representative's suggestion.

Sir William MATTHEWS (United Kingdom) requested the Committee not to embark upon an academic discussion. It had before it a draft resolution and would subsequently have at its disposal other documents containing other proposals. He agreed with the Chairman that the Committee should start considering the first draft, for the tragic position of the Palestine refugees demanded that the problem should be solved speedily.

Mr. MACHADO (Brazil) wished to know whether the Fifth Committee was at present called upon to take a decision on the principle of the allocation of funds provided for in paragraphs 2 and 9 of the draft resolution (A/C.3/315), or whether it should deal with the financial implications of those two paragraphs.

The CHAIRMAN remarked that the Fifth Committee should limit itself to stating its opinion on the financial implications of the two paragraphs, and that it was for the other Committees to consider the administrative and political aspects of the question. Hence there was no reason why the Fifth Committee should not consider the technical problems arising in connexion with paragraphs 2 and 9, before proceeding to study the other paragraphs and pending a formal request from the Third Committee to do so.

Mr. ANSON (Pakistan) regretted that the discussion was once again becoming academic. He agreed with his colleague from the United Kingdom that the extremely serious and tragic posi-

qui viennent d'être mentionnés, amendements qui figurent aux documents A/C.3/317 et A/C.3/318. Il estime qu'il y aurait lieu de les examiner en même temps que les propositions initiales.

Le PRÉSIDENT signale qu'il y aurait quelque difficulté à discuter des documents qui font encore l'objet d'un examen par la Sous-Commission 2 de la Troisième Commission, parce que les membres de la Cinquième Commission n'ont pas encore eu la possibilité de les étudier et aussi parce que seul le document A/C.3/315 a été transmis officiellement à la Cinquième Commission.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) se demande s'il ne serait pas possible de remettre l'examen des documents autres que celui qui a été transmis officiellement à la Cinquième Commission jusqu'au moment où celle-ci aura été informée officiellement des résultats des délibérations de la Troisième Commission à leur sujet.

Le PRÉSIDENT approuve la suggestion du représentant de la Nouvelle-Zélande.

Sir William MATTHEWS (Royaume-Uni) invite la Commission à ne pas s'engager dans une discussion académique. Elle est saisie actuellement d'un projet de résolution et disposera par la suite d'autres documents comportant d'autres propositions. Comme le Président, il estime que la Commission doit aborder l'examen de ce premier projet, car la situation tragique dans laquelle se trouvent les réfugiés de Palestine exige impérieusement que ce problème reçoive une solution rapide.

M. MACHADO (Brésil) désire savoir si la Cinquième Commission est appelée aujourd'hui à se prononcer sur le principe des attributions de crédits prévues aux paragraphes 2 et 9 du projet de résolution (A/C.3/315), ou si elle s'occupera des incidences financières de ces deux paragraphes.

Le PRÉSIDENT rappelle que la Cinquième Commission doit se borner à donner son avis sur les incidences financières de ces deux paragraphes et qu'il appartient aux autres Commissions de considérer les aspects administratifs et politiques de la question. C'est pourquoi rien ne s'oppose à ce que la Cinquième Commission se livre à l'étude de ces questions techniques que soulèvent les paragraphes 2 et 9 et attende, avant de se livrer à l'examen des autres paragraphes, qu'elle y soit formellement invitée par la Troisième Commission.

M. ANSON (Pakistan) regrette que la discussion prenne une fois de plus un caractère académique. Il estime, comme son collègue du Royaume-Uni, que le caractère extrêmement grave et tragique

tion of the refugees should be the only concern of the Committee members. If, during the discussion, it appeared that some documents were of particular interest, the Committee should not hesitate to consider them.

He supported the statements of the Chairman and the United Kingdom representative.

Mr. GANEM (France) opposed the postponement of the debate. From the practical aspect, the Committee could study simultaneously and to advantage the draft resolutions of New Zealand and France on the one hand, and of Belgium, the Netherlands, the United Kingdom and the United States of America on the other, and use the other documents merely as working papers.

Mr. GAYLANI (Iraq) stressed the fact that the problem before the Fifth Committee was extremely urgent and should be solved without delay. On 18 September 1948, the United Nations Mediator had stated: « Action must be taken to determine the necessary measures and to provide for their implementation... The choice is between saving the lives of many thousands of people now or permitting them to die » (A/648).

On 18 October 1948 the United Nations Acting Mediator had, in his turn, written: « the situation of the Palestine refugees is now critical... aid must not only be continued but very greatly increased if disaster is to be averted » (A/689). At the present juncture the Committee should not lose itself in a mass of detail nor keep on asking itself why there should be refugees and why, of what and because of whom they were victims. At the present moment the only thing of importance was the assistance which should be afforded them, because if aid were not immediately forthcoming, thousands of them would perish. The United Nations could not shirk the responsibility of reducing as far as possible the sufferings of those unfortunate people. Even 5 million dollars was an inadequate gesture; there was need to go much further still and to do everything which might be necessary.

The CHAIRMAN stated that the Committee should limit itself to consideration of paragraphs 2 and 9 of document A/C.3/315. He thought that the Committee could accept the French suggestion that note should be taken, for information purposes, of the New Zealand and French draft resolution, but that it should not be discussed as it was at present being considered by another Committee and might very well not be referred to the Fifth Committee.

de la situation des réfugiés doit seul guider les préoccupations des membres de la Commission. Si, au cours de la discussion, il apparaît que certains documents revêtent un intérêt particulier, la Commission ne devrait pas hésiter à les examiner.

En conclusion, M. Ahson appuie les remarques du Président et du représentant du Royaume-Uni.

M. GANEM (France) s'oppose à tout ajournement de la discussion. La Commission pourrait utilement, du point de vue pratique, examiner conjointement les projets de résolution de la Nouvelle-Zélande et de la France, d'une part, et celui présenté par la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, d'autre part, et se servir des autres documents comme de simples documents de travail.

M. GAYLANI (Irak) souligne que le problème dont est saisi la Cinquième Commission revêt un caractère d'extrême urgence et appelle une solution immédiate. Il rappelle que le 18 septembre 1948, le Médiateur des Nations Unies déclarait déjà: « Il faut déterminer les mesures qui doivent être adoptées et prévoir leur mise en œuvre... Le choix est le suivant: sauver immédiatement la vie à des milliers d'êtres humains ou accepter qu'ils meurent » (A/648).

Le 18 octobre 1948, le Médiateur par intérim des Nations Unies écrivait à son tour qu'« actuellement, la situation des réfugiés palestiniens est critique... Il est pourtant nécessaire, non seulement de continuer cette assistance, mais même de l'accroître dans une très large mesure si l'on veut éviter un désastre » (A/689). Il ne faut pas ici se perdre dans des détails, se demander pourquoi des réfugiés existent, pourquoi et de quoi ou de qui ils sont les victimes. Seule importe en ce moment l'aide qu'il y a lieu de leur apporter, car, si celle-ci ne leur parvient pas immédiatement, des milliers d'entre eux périront. Les Nations Unies ne peuvent éluder la responsabilité de diminuer dans toute la mesure du possible les souffrances de ces malheureux: 5 millions de dollars constituent même un geste insuffisant; il y a lieu d'aller plus loin encore et de faire tout ce qui s'avère nécessaire.

Le PRÉSIDENT rappelle que la Commission doit se borner à examiner les paragraphes 2 et 9 du document A/C.3/315. Il croit que la Commission peut accepter la suggestion faite par le représentant de la France de prendre connaissance, pour information, du projet de résolution de la Nouvelle-Zélande et de la France, mais de ne pas en discuter en raison du fait que ce projet est examiné en ce moment par une autre Commission et pourrait très bien ne pas être transmis à la Cinquième Commission.

With regard to the USSR representative's suggestion, the Chairman would see that the documents which that representative had mentioned were distributed to the Fifth Committee; it would then be for the Committee to decide whether or not it wanted to consider them.

Mr. HAMMAD (Égypte) wished to make a few general remarks and reserved the right to make a statement later on in the discussion if that was necessary. He knew that his colleagues were conscious of the fact that the tragic position of the Palestinian refugees was the direct result of the resolution 181 (II) adopted by the General Assembly regarding the partition of Palestine.

The Arab countries were not alone in that opinion; at a meeting of the Third Committee, that opinion had been voiced by the representative of a country whose delegation had voted for the partition plan in November 1947. In the preceding year the General Assembly had decided, almost without discussion, to authorize the Secretary-General to draw on the Working Capital Fund the amount required to implement the resolution on partition. The Egyptian delegation hoped that similar methods would be adopted during the present year and that the Fifth Committee would soon take a decision which would allow the Third Committee to dispose of the problem and to transmit its report to the General Assembly.

The United Nations Acting Mediator had stated that, if effective assistance were not afforded the Palestinian refugees before 1 December 1948 no guarantee could be given concerning the lives of half a million human beings, of whom 85 per cent were women and children. The time had indeed come for the General Assembly to carry out what might well be the only useful and humanitarian work the United Nations had ever done. He pointed out that the draft resolution only authorized the drawing of an advance of 5 million dollars from the Working Capital Fund, and that advance would subsequently be repaid.

He asked the representative of the Secretary-General whether the sum of 3 million dollars could not be drawn from the amount loaned by United States of America for the building of the permanent headquarters; that sum could then be paid into the Working Capital Fund and thus the item of 3 million dollars appearing in paragraph (h) of document A/C.5/W.102 could be deleted.

Mr. Hammad referred to the efforts made by the Arab countries to assist the Palestinian refugees and stated that Egypt's share in that connexion reached the figure of approximately 20 million

Quant à la suggestion du représentant de l'URSS, le Président veillera à ce que les documents dont a parlé ce dernier soient mis à la disposition de la Cinquième Commission et il appartiendra alors à celle-ci de décider si elle désire les examiner.

M. HAMMAD (Égypte) désire faire quelques observations d'ordre général et se réserve le droit d'intervenir plus tard dans les débats, si c'est nécessaire. Il sait que ses collègues sont conscients du fait que la situation tragique dans laquelle se débattent les réfugiés de Palestine est la conséquence directe de la résolution 181 (II) adoptée par l'Assemblée générale, relative au partage de la Palestine.

Les pays arabes ne sont pas seuls à être de cette opinion; au cours d'une séance de la Troisième Commission, elle a été exprimée par le représentant d'un pays dont la délégation a voté en faveur du plan de partage en novembre 1947. L'an dernier, l'Assemblée générale a décidé, pratiquement sans débats, d'accorder au Secrétaire général l'autorisation de prélever, sur le Fonds de roulement, les crédits nécessaires à la mise en application de la résolution de partage. La délégation égyptienne espère qu'il en sera de même cette année et que la Cinquième Commission se hâtera de prendre une décision qui permette à la Troisième Commission de terminer l'examen de ce problème et de transmettre son rapport à l'Assemblée générale.

Le Médiateur par intérim des Nations Unies a déclaré que si des mesures efficaces d'aide aux réfugiés de Palestine n'étaient pas prises avant le 1<sup>er</sup> décembre 1948, on ne pourrait répondre de la vie d'un demi-million d'êtres humains dont 85 pour 100 sont des femmes et des enfants. Il est grand temps que l'Assemblée générale accomplisse ce qui pourrait bien être la seule tâche utile et humanitaire des Nations Unies. Il rappelle que le projet de résolution se borne à autoriser le prélèvement d'une avance de 5 millions de dollars sur le Fonds de roulement, avance qui sera remboursée par la suite.

Le représentant de l'Égypte demande au représentant du Secrétaire général si on ne pourrait pas prélever sur la somme prêtée par les États-Unis d'Amérique pour la construction du siège permanent la somme de 3 millions de dollars qui pourrait ainsi être remboursée au Fonds de roulement et permettrait de supprimer le poste de 3 millions de dollars figurant à l'alinéa h) du document A/C.5/W.102.

M. Hammad rappelle l'effort fourni par les pays arabes pour aider les réfugiés de Palestine et précise que la participation de l'Égypte dans ce domaine se chiffre à 20 millions de dollars

dollars. Those sacrifices were a heavy drain on the resources of the Arab countries and the assistance already afforded by the Arab countries to the Palestinian refugees exceeded the aid expected from all the other United Nations Members. Without that generous aid, the majority of the Palestinian refugees would have perished already.

In conclusion, he urged the Committee to take the necessary decisions as soon as possible.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) declared that the Secretary-General fully understood the necessity of arriving at a rapid and satisfactory solution of the problem, and that he was ready to do everything in his power to that end.

As regards paragraph (h) of document A/C.5/W.102, the amount of 3 million dollars mentioned therein had been advanced from the Working Capital Fund several months earlier to finance work the cost of which would be entirely covered by the loan of the United States of America to the United Nations. The Secretary-General had felt that the sum of 3 million dollars should be advanced from the Working Capital Fund rather than from the United States loan, because section 2 of the bill by which the United States Congress had granted the loan requested by the United Nations, stipulated that any sum received by the United Nations to cover the construction costs of the permanent headquarters had to be spent within ninety days of its receipt, failing which, it had to be repaid to the United States Treasury within the following thirty days. Mr. Price requested the representative of the United States to explain that provision.

Mr. W. O. HALL (United States of America) thought that nothing in section 2 of the bill passed by Congress would prevent rapid payments by the United States Treasury to the United Nations; further information on the matter had, however, been requested from Washington, and a final answer could be supplied within twenty-four hours. Advance payments permitting the Secretary-General to fulfil commitments under the contracts which had already been concluded should be available within forty-eight hours at most. That would allow the advance made from the Working Capital Fund to be reduced by about 1 million dollars.

In conclusion, Mr Hall wished to know whether the Secretariat deemed it possible to repay the

environ. Ces sacrifices grèvent lourdement les ressources des pays arabes et l'aide déjà apportée par les pays arabes aux réfugiés de Palestine dépasse celle que l'on escompte de l'ensemble des autres Membres de l'Organisation. Sans cette aide généreuse, la majorité des réfugiés de Palestine aurait déjà péri.

En conclusion, le représentant de l'Égypte prie la Commission de prendre le plus tôt possible les décisions qui s'imposent.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) donne l'assurance que le Secrétaire général comprend pleinement la nécessité d'arriver à une solution urgente et satisfaisante de ce problème et que, dans ce but, il est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir.

En ce qui concerne le paragraphe h) du document A/C.5/W.102, le montant de 3 millions de dollars qui y figure a été prélevé sur le Fonds de roulement il y a quelques mois déjà pour financer les travaux dont les frais sont entièrement couverts par le prêt accordé aux Nations Unies par les États-Unis d'Amérique. Le Secrétaire général a estimé que cette tranche de 3 millions de dollars devait être prélevée sur le Fonds de roulement plutôt que sur le prêt accordé par les États-Unis d'Amérique, parce que la deuxième partie de la résolution par laquelle le Congrès des États-Unis a accordé le prêt demandé par les Nations Unies stipule que toute somme destinée à couvrir les frais de construction du siège permanent doit être dépensée dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront sa réception par les Nations Unies, à défaut de quoi ladite somme devra être remboursée au Trésor des États-Unis dans les trente jours qui suivront. Il désire obtenir du représentant des États-Unis une interprétation de cette disposition.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) pense que rien ne s'oppose, aux termes de la deuxième partie de la résolution du Congrès des États-Unis, à ce que des paiements rapides soient faits aux Nations Unies par le Trésor des États-Unis; des instructions complémentaires ont cependant été demandées à Washington à ce sujet et une réponse définitive pourra être fournie dans les vingt-quatre heures. Le versement d'avances destinées à permettre au Secrétaire général de se conformer aux contrats déjà passés devrait être possible dans un délai maximum de quarante-huit heures, ce qui permettrait de réduire d'environ un million de dollars le total des sommes prélevées sur le Fonds de roulement.

En conclusion, M. Hall désire savoir si le Secrétariat estime possible de rembourser par

fund the expenses incurred before the conclusion of the loan agreement, such as those connected with the drawing up of plans and the demolition work, from the United States loan.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) said that he saw no reason why the expenses incurred before the granting of the loan could not be repaid from the 65 million dollars lent by the United States of America to the United Nations.

Mr. W. O. HALL (United States of America) thought that it would thus be possible to reduce the demands made on the Working Capital Fund for construction of the permanent headquarters.

Mr. ALIREZA (Saudi Arabia) stressed that the late Mediator had been moved by the tragic situation of the Palestinian refugees to draw the world's attention to them. That part only of his report had not been challenged by anyone, for the situation of the Arab refugees had grown steadily worse since the Mediator's report had been drafted, not only because their suffering was continuing but also on account of the recent violations of the truce in Palestine. The refugees had had to be satisfied with the voluntary assistance given them by their immediate neighbours, but the villages which had provided a haven for them were themselves caught in the battle and their inhabitants had been added to the number of refugees.

The refugees lacked medical care: the healthiest communities were ravaged by epidemics of malaria, typhoid fever, diphtheria, etc. Over one hundred persons a day died of those diseases. It was impossible to remain indifferent to such a situation and measures to correct it should not be delayed.

The resolution on unforeseen or extraordinary expenses embodied in the report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (A/598) was sufficiently explicit; Mr. Alireza called particular attention to the provisions of paragraph A of that resolution. The draft resolution at present before the Fifth Committee (A/C.3/315) obviously related to the maintenance of peace and security, particularly where it stated: «Whereas the alleviation of conditions of starvation and distress among the Palestinian refugees is one of the minimum conditions for the success of the efforts of the United Nations to bring peace to that land». Furthermore, the urgent need for economic rehabilitation was equally self-evident.

It was certain, nevertheless, that the agreement of the Advisory Committee would be necessary,

des prélèvements sur le prêt consenti par les États-Unis les dépenses engagées avant la signature de l'accord de prêt, comme par exemple les frais d'établissement des plans et des travaux de démolition.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint) ne voit aucune difficulté à prélever, sur les 65 millions de dollars constituant le prêt accordé par les États-Unis d'Amérique aux Nations Unies, les sommes nécessaires au remboursement des dépenses encourues avant l'attribution de ce prêt.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) pense qu'il serait donc possible de réduire les besoins auxquels devra faire face le Fonds de roulement pour la construction du siège permanent.

M. ALIREZA (Arabie saoudite) souligne que la situation tragique dans laquelle se trouvent les réfugiés de Palestine a amené le Médiateur à attirer l'attention du monde sur eux. Cette partie de son rapport est certainement la seule qui ne fasse l'objet d'aucune contestation, car la situation des réfugiés arabes n'a fait qu'empirer depuis la rédaction du rapport du Médiateur, non seulement du fait de la prolongation des souffrances des réfugiés mais aussi à cause des violations récentes de la trêve en Palestine. Les réfugiés ont dû se contenter de l'aide bénévole de leurs voisins immédiats, mais les villages qui les ont accueillis se sont eux-mêmes trouvés pris dans la bataille et leurs habitants sont venus grossir les rangs des réfugiés.

M. Alireza déclare que les réfugiés manquent de tous soins médicaux; les communautés les plus saines se trouvent ravagées par des épidémies de malaria, de fièvre typhoïde, de diphtérie, etc. Plus de cent personnes par jour meurent de ces maladies. On ne saurait rester insensible devant une telle situation ou retarder les mesures qui s'imposent pour la corriger.

La résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/598) est suffisamment explicite: le représentant de l'Arabie saoudite rappelle les termes du paragraphe A de cette résolution. Or le projet de résolution dont est saisie la Cinquième Commission (A/C.3/315) a manifestement trait au maintien de la paix et de la sécurité, notamment lorsqu'il déclare: «Considérant que l'une des conditions essentielles du succès des efforts mis en œuvre par les Nations Unies pour rétablir la paix dans ce pays est de remédier à la famine et à la détresse des réfugiés palestiniens». D'autre part, l'urgence que présente la question de la réhabilitation économique est également évidente.

M. Alireza reconnaît qu'il est néanmoins certain que l'accord du Comité consultatif est

since the sum requested was over 2 million dollars. The delegation of Saudi Arabia hoped that the Advisory Committee would not delay action by studying too closely the financial aspects of the question, but would realize the need for emergency measures.

In paragraph 4 (b) of the draft resolution relating to the Working Capital Fund (A/598), the Secretary-General was authorized to advance from the Working Capital Fund such sums as might be necessary to finance commitments authorized under the provisions of the resolution relating to unforeseen or extraordinary expenses. The solution of the present problem should not be considered a precedent which might later place the Advisory Committee in an embarrassing position. The matter at hand was of a completely exceptional nature.

In conclusion, Mr. Alireza thought that since the Third Committee had requested the Fifth Committee to consider the possibility of authorizing an advance of 5 million dollars, from the Working Capital Fund, the humanitarian principles on which the United Nations was founded required the Fifth Committee to take a favourable decision forthwith.

Mr. HUNEIDI (Syria) pointed out that the Third Committee had studied all aspects of the matter except the financial aspect with which the Fifth Committee alone was competent to deal. He hoped the problem would be discussed rapidly and resolved without delay.

Mr. MACHADO (Brazil) regretted that the Fifth Committee had entered into academic discussions, thereby delaying the vote on the resolution.

He pointed out that a number of questions still remained unanswered: what would be done after August 1949? What was the attitude of the Red Cross in the matter? The Fifth Committee was being asked to approve an advance of 5 million dollars and also to consider the humanitarian and political aspects of the situation. The Brazilian representative stressed that in his view the Fifth Committee should consider only the budgetary aspects of the matter.

He wished to know to whom the loan of 5 million dollars would be made, how it would be repaid and how contributions in kind could be assessed with a view to the reimbursement of the Working Capital Fund. Furthermore, the advance of 5 million dollars was merely a start; further advances would be needed to cover administrative costs. The Fifth Committee was being

nécessaire puisque la somme demandée dépasse 2 millions de dollars. La délégation de l'Arabie saoudite espère que le Comité consultatif ne s'attardera pas à considérer sous un angle trop étroit les aspects financiers du problème mais reconnaîtra qu'il y a lieu de prendre des mesures d'urgence.

Le projet de résolution relatif au Fonds de roulement (A/598) autorise, dans son paragraphe 4 b), le Secrétaire général à prélever sur ce Fonds les sommes nécessaires au financement des dépenses autorisées en vertu des dispositions de la résolution relative aux dépenses extraordinaires et imprévues. La solution donnée au problème actuellement en discussion ne doit pas être considérée comme pouvant constituer un précédent susceptible d'embarrasser ultérieurement le Comité consultatif. Il s'agit en effet d'une situation absolument exceptionnelle.

En conclusion, M. Alireza estime que, puisque la Troisième Commission a invité la Cinquième Commission à examiner la possibilité d'autoriser une avance de 5 millions de dollars à prélever sur le Fonds de roulement, les principes humanitaires sur lesquels est fondée l'Organisation des Nations Unies exigent qu'une décision favorable soit prise immédiatement à cet égard par la Cinquième Commission.

M. HUNEIDI (Syrie) attire l'attention de la Commission sur le fait que la Troisième Commission a examiné cette question sous tous ses aspects, sauf l'aspect financier pour lequel la Cinquième Commission est seule compétente. Il espère donc que ce problème sera discuté rapidement et résolu sans hésitation.

M. MACHADO (Brésil) regrette que la Cinquième Commission ait encouru le reproche de se laisser aller à des discussions académiques et de retarder de ce fait, le vote de la résolution.

Il souligne que de nombreux points restent obscurs: que faudra-t-il faire après août 1949? Quelle est l'attitude de la Croix-Rouge dans cette affaire? On demande à la Cinquième Commission d'accorder une avance de 5 millions de dollars et de considérer également l'aspect humanitaire et politique de la situation. Le représentant du Brésil insiste sur le fait que la Cinquième Commission ne doit examiner que les aspects budgétaires d'une question.

Il désire savoir à qui le prêt de 5 millions de dollars serait versé, comment il serait remboursé, et comment les contributions en nature pourront être comptabilisées en vue du remboursement au Fonds de roulement. D'ailleurs l'avance de 5 millions de dollars ne constitue qu'un début et un crédit supplémentaire sera nécessaire pour les dépenses administratives. La Cinquième



asked to engage in a vast undertaking the scope of which it could not yet clearly foresee.

His country had always shown a very generous attitude towards refugees; it had already given tangible proof of its sympathy and was prepared to make further sacrifices. But on the question before the Committee, he wished to have fuller information. For the time being, he would abstain from taking any stand on the matter, unless the Fifth Committee, pending a final decision, agreed to confine itself to a decision in principle, that would be subject to revision.

Mr. W. O. HALL (United States of America) pointed out that the 29,500,000 dollars mentioned in paragraph 2 of the draft resolution was the lowest possible estimate and could not be questioned. The Mediator estimated that 500,000 dollars would be necessary to cover the cost of the personnel put at his disposal, and the United States delegation, after mature consideration, had come to the conclusion that the administrative expenses entailed by the relief operations could be estimated at 1,995,000 dollars or approximately 7 per cent of the total relief costs. The total indirect expenditure of the relief organization would probably amount to 2,500,000 dollars; therefore the total cost of the relief programme for the Palestinian refugees would amount to approximately 32 million dollars.

Paragraph 9 of the draft resolution (A/C.3/315) authorized the Secretary-General to advance immediately a sum of up to 5 million dollars from the Working Capital Fund. The answer to the representative of Brazil, who had wondered to whom that sum would be paid, could be found in paragraph 4: the 5 million dollars would be placed into a special fund which the Secretary-General was authorized to set up. The United States delegation thought that the Secretary-General would reimburse the Working Capital Fund from the special fund, which would mean that the reimbursement would have to be made in United States dollars.

As regards the document submitted by the Secretariat on the implications to the Working Capital Fund (A/C.5/W.102), Mr. Hall noted that the greater part of the loans to specialized agencies had been granted to the World Health Organization. It was to be hoped that the majority of States members of that organization would soon pay their contributions and that WHO would thus be able to repay that loan. The members of the Fifth Committee might urge their Governments to pay their contributions

Commission est invitée à s'engager dans une entreprise très vaste dont elle ne peut encore mesurer l'ampleur.

Le Brésil a toujours montré une profonde sympathie à l'égard des réfugiés: il a déjà fourni des preuves tangibles de cette sympathie et est encore disposé à d'autres sacrifices. Mais en ce qui concerne le problème soumis à la Commission, M. Machado souhaite obtenir des éclaircissements supplémentaires. Il s'abstiendra pour le moment de se prononcer en quelque sens que ce soit, à moins que la Cinquième Commission ne se borne à prendre une décision de principe sujette à révision, en attendant de prendre une décision définitive.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) rappelle tout d'abord que la somme de 29 millions 500.000 dollars indiquée au paragraphe 2 du projet de résolution représente un minimum et ne peut donc être mise en question. Le Médiateur prévoit qu'une somme de 500.000 dollars sera nécessaire pour le personnel placé sous ses ordres et la délégation des États-Unis, après avoir réfléchi à la question, conclut que les dépenses administratives qu'entraîneront les secours peuvent être évaluées à environ 7 pour 100 du total de l'assistance, soit 1 million 995.000 dollars. Le total des frais indirects de l'organisation de secours s'élèvera donc à environ 2.500.000 dollars, d'où un coût total pour le programme d'aide aux réfugiés de Palestine d'environ 32 millions de dollars.

Le paragraphe 9 du projet de résolution (A/C.3/315) autorise le Secrétaire général à faire immédiatement l'avance d'une somme n'excédant pas 5 millions de dollars, à prélever sur le Fonds de roulement. Le représentant du Brésil a demandé à qui sera versée cette avance. Le paragraphe 4 du même projet donne la réponse à cette question: ces 5 millions de dollars seront versés au fonds spécial que le Secrétaire général est autorisé à créer. La délégation des États-Unis croit comprendre que le Secrétaire général rembourserait le Fonds de roulement par prélèvement sur ce fonds spécial, ce qui signifie, en particulier, que ce remboursement devra s'effectuer en dollars des États-Unis.

En ce qui concerne le document présenté par le Secrétaire général sur la situation du Fonds de roulement (A/C.5/W.102), M. Hall fait remarquer que la majeure partie des prêts consentis aux institutions spécialisées a été accordée à l'Organisation mondiale de la santé. On peut espérer que la plupart des Gouvernements des États Membres de cette institution spécialisée verseront prochainement leur contribution et que l'OMS se trouvera ainsi en mesure de rembourser cet emprunt. Les membres

as soon as possible. Were they to do so, it would be possible to count on at least a partial repayment of the loan, which would make available a sum of some 2 million dollars.

The same remarks applied to paragraph (d) which provided for an advance of up to 7,500,000 dollars from the Working Capital Fund during the first five months of 1949, such an advance being necessary on account of delay in the payment of contributions by Member States. The United States Government was one of the guilty ones, but only because the fiscal year in the United States began on 1 July. Perhaps other countries could expedite the payment of their contributions. In that case, the amounts in paragraphs (f) and (g) might perhaps be reduced by 1,100,000 dollars and 1,200,000 dollars respectively.

With respect to paragraph (h), the discussion which had taken place made it possible to hope that a sum of 2 million dollars could be made available.

Finally, as regards paragraph (i), the United States representative wondered whether Mr. Aghnides or Mr. Price could, on the basis of past experience, indicate approximately what sums would, in fact, be necessary.

The conclusions which could be drawn from consideration of those various points was that a maximum of 5 million dollars could be available, provided all the Member States paid their contributions as soon as possible.

As regards the early payment of the contributions mentioned in paragraph 3 of the joint draft resolution (A/C.3/315), it was essential to remember the great importance of the resolution. It was to be hoped that all Governments voting for the resolution would make every effort towards its immediate implementation, and would consequently make their contributions without delay.

The Fifth Committee, although it would be deliberately assuming certain risks, should inform the Third Committee that paragraph 9 of the draft resolution did not present insurmountable difficulties.

Mr. JACKLIN (Union of South Africa) stated that he approved unreservedly the provisions of the joint draft resolution. From the excellent speech of the United States representative it appeared to be possible to find the necessary 5 million dollars provided, of course, that the Working Capital Fund remained at the 20-million-dollar level. He thought that the Secretary-General

de la Cinquième Commission pourraient insister auprès de leurs Gouvernements pour que les contributions soient versées le plus tôt possible. On pourrait, dans ce cas, compter sur un remboursement au moins partiel de l'emprunt, ce qui rendrait disponibles environ 2 millions de dollars.

La même remarque s'applique à l'alinéa d), aux termes duquel il est prévu que l'on devra faire appel au Fonds de roulement jusqu'à concurrence de 7.500.000 dollars au cours des cinq premiers mois de l'exercice 1949, ceci à cause des retards dans les paiements des contributions des États Membres. Le Gouvernement des États-Unis est l'un des coupables, mais cela est dû au fait que l'exercice budgétaire aux États-Unis commence le 1<sup>er</sup> juillet. Peut-être d'autres pays pourraient-ils accélérer le versement de leur contribution. Dans ce cas, on pourrait également réduire les prévisions de débits de 1.100.000 dollars et de 1.200.000 dollars prévus respectivement aux alinéas f) et g).

En ce qui concerne l'alinéa h), la discussion qui a déjà eu lieu permet d'espérer que l'on réussira à rendre disponible une somme de 2 millions de dollars.

Enfin, en ce qui concerne l'alinéa i), le représentant des États-Unis se demande si M. Aghnides ou M. Price pourraient indiquer approximativement, et en se fondant sur l'expérience passée, quelles sommes seront effectivement nécessaires.

Il semble donc ressortir de l'examen de ces divers points qu'on peut espérer disposer au maximum de 5 millions de dollars, pourvu que tous les États Membres versent leur contribution au plus tôt.

Quant au versement rapide des contributions prévues au paragraphe 3 du projet commun de résolution (A/C.3/315), il convient de ne pas oublier que cette résolution est de la plus haute importance. Tous les Gouvernements qui l'auront votée s'attacheront donc, il faut l'espérer, à la mettre en application immédiatement et verseront par conséquent sans retard leur contribution.

En conclusion, la Cinquième Commission, acceptant délibérément certains risques, doit faire savoir à la Troisième Commission que les dispositions du paragraphe 9 du projet commun de résolution ne soulèvent pas de difficultés insurmontables.

M. JACKLIN (Union Sud-Africaine) approuve sans réserves les dispositions du projet commun de résolution. Il ressort de l'exposé remarquable du représentant des États-Unis d'Amérique qu'il sera possible de trouver les 5 millions de dollars nécessaires, à condition naturellement que le Fonds de roulement soit maintenu à un chiffre de 20 millions de dollars. Le repré-

would be able to overcome all the difficulties of the situation.

The sum advanced from the Working Capital Fund ought to be repaid in dollars, but the Committee should take into considerations the fact that not all contributions would be made in cash, and still less in dollars. That being so, might it not be possible to decide that contributions made in dollars should be used, first of all, for reimbursing the Fund?

He was not sure that it was really necessary to refer the question to the Advisory Committee. It seemed to him that, contrary to the arguments advanced by the representative of Saudi Arabia, it was for the Fifth Committee to take a decision on the matter.

Had he himself prepared the draft resolution, he would have suggested that the appeal for contributions should not be addressed to Governments alone.

In reply to the question asked by the United States representative, Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative, and Budgetary Questions) said that a sum of 2 or 3 million dollars should be set aside to meet unforeseen and extraordinary expenses. That estimate was based, however, on the figures of the preceding years, which obviously could not be considered as final. Mr. Aghnides stressed the fact that the Secretary-General would be placed in a very difficult position, if, as a result of inaccurate estimates, he found himself unable to fulfil his obligations during the year. He was not authorized to resort to loans. What would be the solution in such a case? Would the General Assembly have to hold a special session?

Mr. Aghnides wondered whether it was a good suggestion that the Committee should refer the question to the Advisory Committee. It seemed to him that it was for the Committee itself to take a decision on the matter.

Sir Raphael GALENTI (Director of the Department of Social Activities) pointed out that the carrying out of the relief programme for Palestinian refugees, as drawn up by the Secretary-General, would require a sum of 29,500,000 dollars, plus the administrative expenses involved. The Secretariat had not communicated to the Committee the details of its programme of action, for the Third Committee had not yet reached agreement on a certain number of important questions. Nevertheless, whatever the decision of the Third Committee, there would probably not be any major changes in the essential

sentant de l'Union Sud-Africaine croit que le Secrétaire général pourra surmonter toutes les difficultés de la situation.

M. Jacklin fait remarquer que l'avance prélevée sur le Fonds de roulement devra être remboursée en dollars; mais la Commission doit tenir compte du fait que toutes les contributions ne seront pas versées en espèces, encore moins en dollars. Dans ces conditions, il se demande s'il ne serait pas possible de décider que les contributions en dollars serviront, par priorité, à rembourser le Fonds.

M. Jacklin se demande également s'il est bien nécessaire de renvoyer la question au Comité consultatif. Il lui semble que, contrairement à la thèse soutenue par le représentant de l'Arabie saoudite, c'est à la Commission qu'il appartient de prendre une décision en la matière.

S'il avait lui-même rédigé le projet de résolution, M. Jacklin aurait prévu que l'appel pour les contributions ne s'adresserait pas uniquement aux Gouvernements.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), répondant à la question posée par le représentant des États-Unis d'Amérique, indique que l'on devrait prévoir une somme de 2 ou de 3 millions de dollars pour faire face aux dépenses imprévues et extraordinaires. Il s'agit là toutefois d'une évaluation basée sur les chiffres des années précédentes et qui ne saurait faire autorité. M. Aghnides souligne que le Secrétaire général se trouverait dans une situation très difficile si, par suite d'erreurs dans les prévisions, il se voyait en cours d'année dans l'impossibilité de faire face à ses engagements. Il n'est, en effet, pas autorisé à recourir à des emprunts. Quelle solution adopterait-on alors? L'Assemblée générale devrait-elle se réunir en session extraordinaire?

M. Aghnides se demande s'il est bien indiqué que la Commission renvoie la question au Comité consultatif. Il lui semble que la Commission seule devrait décider en la matière.

Sir Raphaël GALENTI (Directeur du Département des activités sociales) rappelle que le plan d'assistance aux réfugiés de Palestine préparé par le Secrétaire général exige pour son exécution une somme de 29.500.000 dollars, les dépenses administratives non comprises. Le Secrétariat n'a pas communiqué à la Commission les détails de son programme d'action, car la Troisième Commission ne s'est pas encore mise d'accord sur un certain nombre de questions importantes. Mais, quelle que soit la décision de la Troisième Commission, les dispositions essentielles soumises à l'examen de

provisions submitted for the consideration of the Fifth Committee.

The programme provided for the administration of relief in Palestine by the International Committee of the Red Cross and, in the neighbouring States, by the League of Red Cross Societies. The constitution of the Red Cross stated that the Committee worked in places where there were no Red Cross or Red Crescent Societies, whereas the League carried out its activities where such societies existed and through their intermediary.

The figures for medical assistance referred to an essential aspect of aid to refugees; they showed a daily expenditure of 0.03 dollar. It was obvious that all the figures in the Secretariat's plan were subject to changes of detail, without the total being in any way affected.

Mr. LEBEAU (Belgium) said that Belgium, as one of the authors of the draft resolution, was in favour of immediate aid to refugees.

Looking at the matter from a purely technical point of view, he observed that, although long-term financing did not present any fundamental difficulties, immediate financing raised a number of delicate questions. The draft resolution stated that the relief programme should be put into effect no later than 1 December, and it authorized recourse to the Working Capital Fund. Information regarding the Working Capital Fund was set out in document A/C.5/W.102. In view of the remarks made by the United States representative, Mr. Lebeau wondered whether the Secretary-General could supply the Committee with a further document, in which advances to be drawn from the Working Capital Fund during 1949 would be calculated somewhat less pessimistically.

The draft resolution submitted jointly by France and New Zealand to Sub-Committee 2 of the Third Committee (A/C.3/SC.2/2), did not envisage recourse to the Working Capital Fund, but invited Member States to pay, before 1 March 1949 if possible, an additional contribution, calculated on the basis of the assessment plan in force for the ordinary budget of the United Nations Organization.

Mr. Lebeau did not fully understand how the authors of that proposal intended to ensure the immediate financing of the relief programme.

The United States representative had estimated that the administrative expenses would be

la Cinquième Commission ne subiront vraisemblablement pas de modifications importantes.

Le plan prévoit que les secours seront distribués en Palestine par le Comité international de la Croix-Rouge et, dans les États voisins, par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge; en effet, le règlement de la Croix-Rouge précise que le Comité opère en l'absence de toute société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, tandis que la Ligue exerce ses activités là où existent des sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, et par l'intermédiaire de ces sociétés.

Les chiffres relatifs à l'assistance médicale se rapportent à un aspect essentiel de l'assistance aux réfugiés; ils correspondent à une dépense quotidienne de 0,03 dollar. Il est bien évident que tous les chiffres donnés dans le plan du Secrétariat pourront subir des modifications de détail, sans que le montant total s'en trouve toutefois affecté.

M. LEBEAU (Belgique) affirme que la Belgique, qui est un des auteurs du projet de résolution, est disposée à apporter une aide rapide aux réfugiés.

Se plaçant ensuite sur le plan purement technique, le représentant de la Belgique fait remarquer que, si le financement à long terme du projet ne présente pas de difficultés fondamentales, le financement immédiat pose des problèmes délicats. Le projet de résolution précise que la mise à exécution du plan d'assistance devrait commencer le 1<sup>er</sup> décembre au plus tard, et prévoit un recours au Fonds de roulement. La situation du Fonds de roulement est exposée dans le document A/C.5/W.102. Mais, à la suite des remarques faites par le représentant des États-Unis d'Amérique, M. Lebeau se demande si le Secrétaire général ne pourrait pas communiquer à la Commission un autre document, dans lequel les prélèvements à faire sur le Fonds de roulement au cours de 1949 seraient calculés de façon un peu moins pessimiste.

Par ailleurs, le projet de résolution présenté conjointement par la France et la Nouvelle-Zélande à la Sous-Commission 2 de la Troisième Commission (A/C.3/SC.2/2) ne prévoit pas de recours au Fonds de roulement, mais invite les États Membres à verser, si possible avant le 1<sup>er</sup> mars 1949, une contribution supplémentaire, calculée sur la base du barème des contributions en vigueur pour le budget ordinaire de l'Organisation.

M. Lebeau ne voit pas très bien comment les auteurs de ce projet comptent assurer le financement immédiat du plan d'assistance.

M. Lebeau rappelle que le représentant des États-Unis d'Amérique vient d'évaluer à 2 mil-

about 2,500,000 dollars. That was the first time the Belgian representative had heard such a figure quoted. The question was one which the Committee should examine. It was admittedly difficult to calculate administrative expenses in advance, but the Secretary-General should now be in a position to furnish the Committee with information concerning his estimates for such expenses.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) stated that it would be difficult for the Secretariat to comply with Mr. Lebeau's request, as many questions of an administrative character had not yet been settled by the Third Committee. For instance, the Secretariat did not yet know who would be responsible for the transport of goods on Palestine territory.

In connexion with the statement made by the United States representative, Mr. Price pointed out that the reductions mentioned by Mr. Hall would be possible only if the States undertook to pay their contributions quickly, and if the specialized agencies refunded the sums they had borrowed. Those reductions were therefore subject to conditions the realisation of which depended, not on the Secretary-General but on the Member States themselves.

Mr. ALIREZA (Saudi Arabia) wished to thank the representative of the Union of South Africa and Mr. Aguinides for having corrected his mistake concerning reference of the question to the Advisory Committee. He fully agreed with their point of view.

Mr. HAMBRØ (Norway) pointed out that, in the Third Committee, his country had undertaken to make a contribution towards refugee relief in Palestine.

From a financial point of view, the proposed solution consisted in drawing, without adequate guarantee of repayment, a sum from the Working Capital Fund, which would be paid into a fund not yet in existence. The example of the International Refugee Organization showed, however, that States did not always keep their promises. It would therefore be preferable to provide special credits, not exceeding 5 million dollars to meet the Palestine refugee problem.

The representatives of the Union of South Africa and of the United States of America had called attention to a number of difficulties. Mr. Hambro hoped that the Advisory Committee would study the technical aspect of the question and submit a report to the Committee.

lions 500.000 dollars environ les frais administratifs. C'est la première fois que le représentant de la Belgique entend citer un tel chiffre. Il appartient à la Commission de s'occuper de la question. M. Lebeau reconnaît qu'il est difficile d'évaluer à l'avance les dépenses d'exécution, mais il lui semble que le Secrétaire général pourrait dès maintenant faire connaître à la Commission ses prévisions en ce qui concerne les frais administratifs.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint) déclare qu'il serait difficile au Secrétariat de satisfaire la demande de M. Lebeau, étant donné que de nombreuses questions d'ordre administratif n'ont pas encore été résolues par la Troisième Commission. Ainsi, le Secrétariat ignore encore qui sera chargé du transport des marchandises sur le territoire palestinien.

En ce qui concerne l'exposé du représentant des États-Unis, M. Price fait remarquer que les réductions dont a parlé M. Hall ne seraient possibles que si les États s'engageaient à verser rapidement leur contribution et si les institutions spécialisées remboursaient les sommes empruntées; ces réductions sont donc soumises à des conditions dont la réalisation dépend, non du Secrétaire général, mais des États Membres eux-mêmes.

M. ALIREZA (Arabie saoudite) remercie le représentant de l'Union Sud-Africaine et M. Aguinides d'avoir corrigé son erreur au sujet du renvoi de la question au Comité consultatif. Il se rallie tout à fait à leur point de vue.

M. HAMBRØ (Norvège) rappelle que la Norvège s'est engagée, à la Troisième Commission, à verser une contribution pour l'assistance aux réfugiés de Palestine.

Considérant la question sous l'angle financier, le représentant de la Norvège fait observer que la solution proposée consiste à prélever sur le Fonds de roulement, sans garantie suffisante de remboursement, une somme qui sera versée à un fonds qui n'existe pas encore. Or, l'exemple de l'Organisation internationale pour les réfugiés montre que les États ne tiennent pas toujours leurs promesses. Il serait préférable à son avis de prévoir des crédits spéciaux s'élevant à 5 millions de dollars destinés aux réfugiés de Palestine.

Les représentants de l'Union Sud-Africaine et des États-Unis d'Amérique ont signalé un certain nombre de difficultés. M. Hambro souhaiterait que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires étudie la question sous son aspect technique et adresse un rapport à la Commission.

In reality, many questions still remained unanswered: the Committee did not know what proportion of the contributions should be made in cash in order to repay the loan received from the Working Capital Fund; it did not know either on what basis and by whom the contributions made in kind would be assessed in terms of currency. In his opinion, the Committee was on very uncertain ground. It had not yet been informed how the relief programme was to be organised. It was, however, asked to consider a budget, amounting to a substantial sum of money, which was to cover a period of nine months. Moreover, it was perfectly obvious that the United Nations Organization would be called upon to continue its relief work for the Palestine refugees if, after nine months, no definite solution had been found. The United Nations Organization was embarking upon a difficult and costly task. It was true that many States felt that the Organization should perform that task because its own decision was at the root of the present position of the Palestine refugees. The Norwegian representative did not think, however, that the Committee could take a decision without first hearing the opinion of the Advisory Committee.

Mr. Hambro concluded by pointing out that certain States would not be in a position to pay their contributions at an early date; in fact, for some of them the budgetary year did not begin on 1 January but at a later date. The Norwegian Government could immediately make a contribution in kind, but it could not make any payment in cash before the beginning of July.

Mr. DAVIN (New Zealand) stated that his delegation had the most profound sympathy for the Palestine refugees. The United Nations Organization should aid them to the best of its ability. The remarks made by the Norwegian representative, however, were entirely apposite. The New Zealand delegation was also of the opinion that it was neither necessary nor desirable to resort to the Working Capital Fund. The United States representative had very clearly pointed out what the situation was in regard to the Fund, but Mr. Davin was afraid that voluntary contributions would not be adequate to ensure reimbursement; it would be preferable if contributions from Member States were assessed on the basis of the scale of contributions in force for the regular budget of the United Nations Organization.

Mr. MACHADO (Brazil) thought that paragraph 2 of the joint draft resolution had been sent to the Fifth Committee for information only. That paragraph showed that, according to the estimates

En effet, selon M. Hambro, de nombreuses questions restent encore sans réponse: la Commission ignore quelle fraction des contributions devra être versée en espèces afin de rembourser l'emprunt fait au Fonds de roulement; elle ne sait pas davantage sur quelle base et par qui sera comptabilisée la valeur des contributions faites en nature. Suivant M. Hambro, la Commission se trouve sur un terrain extrêmement incertain. On ne lui a pas encore dit comment seront organisés les services de secours. Cependant, on lui demande de prévoir un budget dont le montant est considérable et qui doit porter sur une période de neuf mois. Du reste, il est bien évident que l'Organisation des Nations Unies sera appelée à poursuivre son œuvre d'assistance aux réfugiés de Palestine, si, d'ici neuf mois, aucune solution définitive n'est intervenue. L'Organisation des Nations Unies s'engage sur une voie difficile et coûteuse. Il est vrai que de nombreux États considèrent qu'elle a le devoir de s'y engager puisque sa décision est à l'origine de la situation dans laquelle les réfugiés de Palestine se trouvent actuellement. Le représentant de la Norvège ne croit pas que la Commission puisse prendre de décision sans connaître d'abord le point de vue du Comité consultatif.

M. Hambro fait remarquer que certains États ne seront pas en mesure de verser leur contribution à une date rapprochée; pour certains d'entre eux en effet, l'année budgétaire ne commence pas le 1<sup>er</sup> janvier mais à une autre date. Le Gouvernement norvégien peut faire immédiatement une contribution en nature, mais il ne pourra effectuer de versement en espèces avant le début du mois de juillet.

M. DAVIN (Nouvelle-Zélande) affirme que sa délégation a la plus grande sympathie pour les réfugiés de Palestine. L'Organisation des Nations Unies doit les aider de son mieux. Cependant, les remarques faites par le représentant de la Norvège sont tout à fait pertinentes. La délégation de la Nouvelle-Zélande ne croit pas non plus qu'il soit nécessaire ou désirable d'avoir recours au Fonds de roulement. Le représentant des États-Unis d'Amérique a très exactement indiqué quelle est la situation du Fonds de roulement, mais M. Davin craint que les contributions volontaires ne suffisent pas à rembourser le Fonds; mieux vaudrait imposer aux États Membres des contributions sur la base du barème des contributions en vigueur pour le budget ordinaire de l'Organisation.

M. MACHADO (Brésil) estime que le paragraphe 2 du projet commun de résolution n'est renvoyé à la Cinquième Commission qu'à titre d'information. En effet, ce paragraphe indique que la

of the Acting Mediator, a sum of 29,500,000 dollars would be required for relief of refugees from 1 December 1948 to 31 August 1949. It did not, however, state that the United Nations Organization should take the responsibility for supplying that sum. Moreover, paragraph 9 asked the United Nations Organization to agree to a loan of 5 million dollars. Consequently, the problem before the Fifth Committee was very simple : was the United Nations in a position to grant that loan?

Mr. Machado formally proposed that the Advisory Committee should be asked to present a report on the present available assets of the Working Capital Fund. If the position of the Fund was such as to permit an advance of 5 million dollars, the Fifth Committee would reply to the Third Committee that, if the joint draft resolution (A/C.3/315) were adopted, that advance from the Fund would be granted.

The Brazilian delegation was not, however, in a position to make a definite statement, since the Fifth Committee was not yet seized of the Third Committee's decision.

The CHAIRMAN recalled that the President of the General Assembly, had stressed the urgency of the problem. He asked Mr. Aghnides whether it would be possible to obtain the advice of the Advisory Committee by the morning of 5 November at the latest.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) thought that it should first of all be made clear what was expected of the Advisory Committee. Mr. Price had stated that the Secretariat could present a less pessimistic document only if a certain number of favourable conditions were realized.

Mr. MACHADO (Brazil) thought that the report of the Advisory Committee should state whether, within the Working Capital Fund and in the light of the resolution regarding its use that was at present under consideration, it would be possible to borrow from the Fund a sum of 5 million dollars. The report would be a purely technical one, on the basis of which the Fifth Committee could decide whether that advance could or could not be granted.

Mr. AGHNIDES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) feared that the Committee's report would have to take many contingencies into consideration, but he hoped the Committee would be able to help the Fifth Committee.

somme de 29.500.000 dollars sera nécessaire pour l'assistance à fournir aux réfugiés, du 1<sup>er</sup> décembre 1948 au 31 août 1949, selon l'estimation qu'a faite le Médiateur par intérim, mais il ne précise pas qu'il revient à l'Organisation des Nations Unies de prendre la responsabilité de fournir cette somme. Par ailleurs, le paragraphe 9 invite l'Organisation des Nations Unies à consentir un prêt de 5 millions de dollars. Par conséquent, le problème qui se pose à la Cinquième Commission est extrêmement simple : l'Organisation des Nations Unies est-elle en mesure de consentir ce prêt ?

Le représentant du Brésil propose formellement que l'on invite le Comité consultatif à faire un rapport sur les disponibilités actuelles du Fonds de roulement. Si ce rapport établit que la situation du Fonds de roulement lui permet de faire une avance de 5 millions de dollars, la Cinquième Commission répondra à la Troisième Commission que, si le projet de résolution commun (A/C.3/315) est adopté, cette avance sera consentie par le Fonds.

Toutefois, la délégation du Brésil n'est pas en mesure de se prononcer de manière définitive, tant que la Cinquième Commission ne sera pas saisie de la décision de la Troisième Commission.

Le PRÉSIDENT rappelle que le Président de l'Assemblée générale a insisté sur l'urgence du problème. Il demande à M. Aghnides s'il serait possible d'obtenir l'avis du Comité consultatif au plus tard dans la matinée du 5 novembre.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) pense qu'il convient d'abord de savoir ce que l'on attend du Comité consultatif. M. Price a déclaré que le Secrétariat présenterait un document moins pessimiste, mais seulement dans le cas où un certain nombre d'hypothèses favorables se réaliseraient.

M. MACHADO (Brésil) pense que le rapport du Comité consultatif devrait préciser si, dans les limites du Fonds de roulement, et en tenant compte de la résolution déjà à l'étude sur l'emploi de ce Fonds, il serait possible de prélever sur lui une somme de 5 millions de dollars : ce serait un rapport purement technique et la Cinquième Commission pourrait, sur la base de ce rapport, décider si cette avance pourrait ou non être consentie.

M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) craint que le rapport du Comité ne doive tenir compte de beaucoup de facteurs, mais il exprime l'espoir que le Comité sera en mesure d'aider la Cinquième Commission.

Mr. DESAI (India) pointed out that his country had had to cope with an infinitely greater refugee problem than that raised in Palestine. That recent and painful experience enabled his delegation to realize the urgency of the refugee problems in Palestine. To give help too late was the same as to refuse help, and he hoped that the plan for assistance would be put into effect promptly.

The Indian delegation warmly accepted the draft joint resolution (A/C.3/315). In response to the appeal for voluntary contributions, each Member State would be able to give according to its means. India's resources were limited, owing to the fact that that country also had had to meet a refugee problem; nevertheless, it would at least make a symbolic contribution. At the same time, it appealed to those who were more fortunate to give generously and, above all, to give quickly.

Mr. GANEM (France) stated that his delegation had never opposed the use of the Working Capital Fund when it was necessary and possible. If, however, some of the Member States could pay their contributions to the relief fund before the end of November, certain difficulties would be avoided. The French delegation supported the Brazilian proposal.

Mr. HIBERT (Haiti) observed that all the delegations were agreed on the humanitarian aspects of the problem. From a budgetary point of view, he supported the Brazilian proposal.

The United States representative had made a remarkable statement, but it was yet to be decided whether, after the withdrawal of the sum of 5 million dollars, the Working Capital Fund would still have the safety margin which was indispensable for the satisfactory working of the Organization. The budget which was before the Fifth Committee for approval was approximately the same size as that for the United Nations Organization itself. The representative of Haiti wondered whether, in those circumstances, it would not be better for the General Assembly to settle first, by vote, the general question of assistance to be given to the Palestine refugees, and to decide that the necessary credits should be worked out by the Fifth Committee and divided among the Member States in the same way as the ordinary United Nations budget.

For the first time, the United Nations was undertaking to carry out a programme which called for credits equivalent to those of the ordinary budget; in such a case, a preliminary

M. DESAI (Inde) rappelle que son pays a déjà dû faire face à un problème de réfugiés incomparablement plus vaste que celui qui se pose en Palestine. Cette expérience récente et douloureuse permet à sa délégation de comprendre l'urgence du problème des réfugiés de Palestine. Elle comprend aussi qu'une assistance accordée trop tard est une assistance refusée, et elle espère que le programme de secours sera mis promptement à exécution.

La délégation de l'Inde accepte chaleureusement le projet commun de résolution (A/C.3/315). L'appel pour les contributions volontaires permettra à chaque État Membre de donner généreusement selon ses possibilités. Si les ressources de l'Inde se trouvent limitées du fait précisément qu'elle a dû faire face, elle aussi, à un problème de réfugiés, elle n'en apportera pas moins une contribution au moins symbolique; mais, ce faisant, elle lance un appel aux pays plus fortunés pour qu'ils donnent généreusement, et surtout donnent vite.

M. GANEM (France) déclare que sa délégation n'est jamais opposée à l'emploi du Fonds de roulement quand cela s'avère nécessaire et possible. Toutefois, si certains États Membres pouvaient verser leurs contributions au fonds de secours avant la fin du mois de novembre, cela permettrait de parer à certaines difficultés. La délégation de la France appuie la proposition du Brésil.

M. HIBERT (Haïti) rappelle que toutes les délégations sont d'accord sur les aspects humanitaires du problème. En ce qui concerne les aspects budgétaires, il appuie la proposition du Brésil.

Le représentant des États-Unis a fait un exposé remarquable, mais il reste encore à déterminer si la marge de sécurité du Fonds de roulement qui est indispensable au bon fonctionnement de l'Organisation existerait, après le prélèvement d'une avance de 5 millions de dollars. Le montant du budget pour l'aide aux réfugiés, que l'on demande à la Cinquième Commission d'approuver est du même ordre de grandeur que le budget de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Le représentant d'Haïti se demande, dans ces conditions, s'il ne vaudrait pas mieux que l'Assemblée générale trançât au préalable, par un vote, la question de principe de l'aide à apporter aux réfugiés de Palestine et décidât que les crédits nécessaires seront calculés par la Cinquième Commission et répartis entre les États Membres de la même façon que le budget ordinaire de l'Organisation.

C'est en effet la première fois que l'Organisation des Nations Unies prend l'engagement d'exécuter un programme qui exigera des crédits du même ordre que ceux du budget ordinaire



decision by the General Assembly might perhaps be necessary.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) supported the Brazilian proposal. The question of the advance to be made from the Working Capital Fund was complex because it was a question of principle. The Committee had to decide to what extent the Organization could agree to withdrawals from the Fund to finance operational expenses. It was also necessary to study how the figure of 5 million dollars had been arrived at, to see how the withdrawal would be effected and whether it would or would not be possible to alter the total amount of the loan. The question as a whole could not be settled until all that information was available.

Mr. EREN (Turkey) feared that, in considering the technical difficulties raised by an advance from the Working Capital Fund, the Committee tended to over-emphasize paragraph 9 of the draft joint resolution (A/C.3/315). If that draft resolution were adopted, it would be adopted as a whole, and thus the Governments voting for it would be asked to make contributions.

But in the document submitted by the Secretariat (A/C.5/W.102) it was assumed that the advance from the Working Capital Fund would not be reimbursed before 31 August 1949. That advance, which would be withdrawn immediately from the Working Capital Fund, would in fact be reimbursed as and when contributions from the Member States were paid in. As all those contributions should be paid within the time-limit of six months, the Working Capital Fund would probably not be in the critical situation to which the Secretariat document alluded.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) recalled that, in the Third Committee, he had already stressed that the problem of the Palestine refugees involved the whole principle of human solidarity and that it demanded rapid and effective action. He himself had proposed referring the question to the Fifth Committee.

The proposal was to withdraw 5 million dollars from the Working Capital Fund and to pay back that advance by voluntary contributions paid by the Member States in currency or in kind. The Norwegian representative had alluded to the difficulties that would be encountered by certain States on account of their financial organization. On the other hand, France and New Zealand had proposed that the contributions should be obligatory and that they should be calculated on the basis of the scale of contributions applied for the ordinary budget of the United Nations. That was a useful proposal.

et une décision préalable de l'Assemblée générale serait peut-être nécessaire en pareil cas.

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie la proposition du Brésil. La question de l'avance à prélever sur le Fonds de roulement est complexe parce que c'est une question de principe. Il faut en effet, déterminer jusqu'à quel point l'Organisation peut approuver un prélèvement sur le Fonds dans le but de financer des dépenses d'exécution. Il faut également examiner comment on est arrivé à ce chiffre de 5 millions, comment on procédera au prélèvement et s'il sera ou non possible de modifier le montant de l'avance. On ne saurait régler l'ensemble de la question avant que ces précisions ne soient obtenues.

M. EREN (Turquie) craint que, en considérant les difficultés techniques que pose le prélèvement d'une avance sur le Fonds de roulement, on mette l'accent trop sur le paragraphe 9 du projet commun de résolution (A/C.3/315). Ce projet de résolution, s'il est adopté, le sera dans son ensemble, et, de ce fait, les Gouvernements qui le voteront seront invités à verser des contributions.

Or, le document présenté par le Secrétariat (A/C.5/W.102) suppose que l'avance prélevée sur le Fonds de roulement ne sera pas remboursée avant le 31 août 1949. En fait, cette avance, prélevée immédiatement sur le Fonds, sera remboursée au fur et à mesure que les contributions des États Membres seront versées. Ces contributions devant toutes être versées avant l'expiration du délai de six mois, le Fonds de roulement ne se trouvera probablement pas dans la situation critique décrite dans le document du Secrétariat.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) rappelle qu'il a déjà eu l'occasion, au sein de la Troisième Commission, de souligner que le problème des réfugiés de Palestine met en jeu tout le principe de la solidarité humaine, et exige une intervention rapide et efficace. Il a lui-même proposé de renvoyer la question à la Cinquième Commission.

On propose de prélever 5 millions de dollars sur le Fonds de roulement, et de rembourser cette avance par des contributions volontaires que verseront les États Membres en espèces et en nature. Le représentant de la Norvège a fait allusion aux difficultés auxquelles se heurteraient certains États en raison de leur organisation financière. D'autre part, la France et la Nouvelle-Zélande ont proposé que les contributions aient un caractère obligatoire et soient calculées sur la base du barème des contributions au budget ordinaire. Il s'agit là d'une proposition utile.

Mr. Rodríguez Fabregat thought the approximate amount of the contributions should be fixed. He pointed out that the Uruguayan delegation could not formally commit itself without first obtaining the approval of its Government.

His own remarks were mere suggestions. His delegation hoped the matter would be settled satisfactorily. He thought the Committee would do well to seek the opinion of the Advisory Committee.

Mr. HUNEIDI (Syria) pointed out that the Brazilian and Norwegian representatives had wondered what would happen if by 31 August 1949 the Palestine refugee problem had not been definitely solved. He personally felt that the problem of help for the refugees was so urgent that such factors should not be taken into account. By 31 August 1949 the problem of the Palestine refugees could be solved, either as part of the Palestine question as a whole or as an isolated problem.

The Brazilian representative had also expressed anxiety regarding the kind of organization that would undertake the relief work. That was exactly what the Third Committee and its Subcommittee 2 were trying to work out at the present time. The substance of the problem could be dealt with now, and details could be studied later when the Third Committee had finished its work. There was no question of obtaining a loan, but rather of making an advance which would be reimbursed as provided for in paragraph 9 of the draft joint resolution (A/C.3/315).

If the question were referred to the Advisory Committee, it was very likely that in view of the present state of the Working Capital Fund that Committee would conclude that the advance could not be made. In that case, would the plan have to be abandoned? The problem had to be viewed in its true perspective, and if the Fifth Committee decided to make such an advance, it would be for the Advisory Committee to decide upon the ways and means.

The Chairman regretted that the Brazilian representative had proposed referring the matter to the Advisory Committee. It was the Fifth Committee which had been asked to deal urgently with the problem, and to refer it to the Advisory Committee would involve delay. Further, Mr. Price had stated his position with regard to the Working Capital Fund. The Advisory Committee could hardly question the Assistant Secretary-General's opinion, and in those circumstances the Chairman did not see how the Advisory Committee could assist in arriving at a solution.

M. Rodríguez Fabregat estime qu'il conviendrait d'établir le montant approximatif de ces contributions. Il souligne que la délégation de l'Uruguay ne pourrait prendre d'engagement ferme sans obtenir l'approbation de son Gouvernement.

M. Rodríguez Fabregat dit qu'il ne fait que présenter des suggestions. Sa délégation désire que la question soit tranchée d'une manière satisfaisante. Il lui paraît utile que la Commission sollicite l'avis du Comité consultatif.

M. HUNEIDI (Syrie) rappelle que les représentants du Brésil et de la Norvège se sont demandés ce qui se produirait si, le 31 août 1949, le problème des réfugiés de Palestine n'est pas définitivement résolu. M. Huneidi pense que le problème de l'assistance à ces réfugiés est d'une telle urgence que l'on ne saurait guère s'arrêter à de telles considérations. D'ici le 31 août 1949, le problème des réfugiés de Palestine peut être résolu, que ce soit dans le cadre de la question palestinienne dans son ensemble, ou en tant que problème particulier.

Le représentant du Brésil a, par ailleurs, exprimé des inquiétudes quant au genre d'organisation qui s'occupera de l'assistance à apporter aux réfugiés. C'est précisément ce que la Troisième Commission et sa Sous-Commission 2 cherchent en ce moment à déterminer. On peut en ce moment examiner le fond du problème et remettre l'étude des détails au moment où la Troisième Commission aura terminé ses travaux. Il n'est d'ailleurs pas question de consentir un prêt mais de faire une avance dont le remboursement est prévu au paragraphe 9 du projet commun de résolution (A/C.3/315).

M. Huneidi déclare que si l'on renvoie le problème au Comité consultatif, il est très possible que, en raison de l'état actuel du Fonds de roulement, le Comité arrive à la conclusion que l'on ne peut faire cette avance. Devrait-on à ce moment abandonner tout le projet? Il faut replacer le problème dans sa véritable perspective, et si la Cinquième Commission décide de faire cette avance, il appartiendra au Comité consultatif d'en régler les modalités.

Le Président regrette que le représentant du Brésil ait présenté une proposition de renvoi au Comité consultatif. En effet, la Cinquième Commission n'a été invitée à traiter d'urgence ce problème et un tel renvoi entraînera un retard. D'autre part, M. Price a précisé sa position à l'égard du Fonds de roulement. Il serait difficile au Comité consultatif de contester l'opinion de M. Price, et le Président ne voit dans pas ces conditions quelle contribution le Comité consultatif pourrait faire à la solution du problème.

Mr. MACHADO (Brazil) thought that it was far from certain that an advance of 5 million dollars could be made from the Working Capital Fund without endangering the working of the United Nations Organization. However, if Mr. Price said such an advance was possible, there was no longer any necessity for referring the matter to the Advisory Committee.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services) stated that if the Brazilian representative was thinking only of the present position of the Working Capital Fund, then there would be no difficulty in advancing 5 million dollars from the Fund. The real question was to know whether the Organization would find itself short of liquid assets after 1 January 1949.

Mr. MACHADO (Brazil) asked Mr. Price to state whether, in view of the other demands the Fund had to meet, there would not be some difficulty in withdrawing 5 million dollars from it, it being understood that that sum would be reimbursable before 31 August 1949.

Mr. PRICE (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Questions) thought the Fifth Committee might draw its own conclusions from the document submitted by the Secretariat (A/C.5/W.102), in other words that there was no great risk involved in withdrawing 5 million dollars from the Fund.

Mr. W. O. HALL (United States of America) pointed out that paragraph 9 of the draft joint resolution authorized, but did not request, the Secretary-General to withdraw 5 million dollars from the Working Capital Fund. It was, of course, understood that when he proceeded to make the withdrawals, the Secretary-General would have to obtain the consent of the Advisory Committee, in accordance with the latter's terms of reference. The Advisory Committee would thus have something to say regarding both the time at which such withdrawals were to be made and the amounts to be withdrawn.

In reply to a remark by Mr. MACHADO (Brazil), Mr. W. O. HALL (United States of America), stated that the word «immediately» appearing in paragraph 9 of the draft joint resolution (A/C.3/315) meant that withdrawals would commence within the following few days or weeks. In any case, the Advisory Committee would act at the right moment, but at the present time it could make no definite statement.

Mr. AGUIÑES (Chairman of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions) was in complete agreement with the ex-

M. MACHADO (Brésil) pense qu'il n'est nullement évident que l'on puisse prélever 5 millions de dollars sur le Fonds de roulement sans mettre en danger le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, si M. Price déclare qu'une telle avance est possible, il n'est plus indispensable d'avoir recours au Comité consultatif.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) déclare que, si le représentant du Brésil ne pense qu'au niveau actuel du Fonds de roulement, il n'est pas difficile de prélever 5 millions de dollars sur le Fonds. La véritable question est de savoir si l'Organisation ne manquera pas d'argent liquide après le 1<sup>er</sup> janvier 1949.

M. MACHADO (Brésil) voudrait que M. Price précise si, compte tenu des engagements auxquels le Fonds de roulement devra faire face, il n'éprouvera pas de difficultés si l'on prélève 5 millions de dollars sur le Fonds, étant entendu que cette avance sera remboursable avant le 31 août 1949.

M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) estime que la Cinquième Commission peut tirer ses propres conclusions du document présenté par le Secrétariat (A/C.5/W.102), c'est-à-dire qu'il n'y a pas un risque exagéré à prélever 5 millions de dollars sur le Fonds.

M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) fait observer que le paragraphe 9 du projet commun de résolution autorise, mais n'invite pas, le Secrétaire général à prélever 5 millions de dollars sur le Fonds de roulement. Il est bien entendu que lorsque le Secrétaire général procédera à des retraits du Fonds de roulement, il devra obtenir l'assentiment du Comité consultatif, conformément au mandat de ce dernier. Ainsi, le Comité consultatif aura son mot à dire quant à ces retraits, à la fois en ce qui concerne l'époque à laquelle les prélèvements seront faits, et en ce qui concerne leur montant.

Répondant à une remarque de M. MACHADO (Brésil), M. W. O. HALL (États-Unis d'Amérique) déclare que le mot «immédiatement» qui se trouve au paragraphe 9 du projet commun de résolution (A/C.3/315) signifie que les prélèvements seront faits d'ici quelques jours ou quelques semaines. Quoiqu'il en soit, le Comité consultatif interviendra au moment opportun, mais il ne pourrait donner aucune précision en ce moment.

M. AGUIÑES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) se déclare complètement d'accord avec les expli-

planations given by the United States representative.

Mr. MACHADO (Brazil), stating that he was satisfied, withdrew his proposal to refer the matter to the Advisory Committee.

Speaking as Rapporteur, he suggested that the Committee should adopt the draft report to the Third Committee (A/C.5/W.103) which he presented.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) thought the question was very complex and could not be settled at one meeting. As a solution to the problem was equally urgent for the Fifth and Third Committees, he asked that consideration of it should be continued at the following meeting. He himself would have a concrete proposal to make on the subject.

The meeting rose at 1.40 p.m.

## HUNDRED AND FIFTY-SIXTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Friday, 5 November 1948, at 10.30 a.m.*

*Chairman: Mr. L. Dana WILGESS (Canada).*

### 91. Continuation of the consideration of the financial implications of the question of assistance to Palestinian refugees (A/C.5/W.102, A/C.5/W.103)

The CHAIRMAN stated that only the draft report submitted by the Rapporteur (A/C.5/W.103) was under discussion.

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, hoped that the text of his draft report would facilitate the work of the Fifth Committee. The Committee had been requested by the Third Committee to study the feasibility of setting aside a certain sum for a special fund for assistance to Palestinian refugees. What was needed was to complete, so to speak, the decisions taken by the Third Committee in the matter.

The sum of 29,500,000 dollars provided for in paragraph 2 of the joint draft resolution (document A/C.3/315) was an estimate of the expenditure necessary to provide relief for the refugees that expenditure was to be met by voluntary contributions of Member States. But the latter should have some indication as to how their contributions could be made.

cations données par le représentant des États-Unis.

M. MACHADO (Brésil) se déclare satisfait. Il retire sa proposition de renvoi au Comité consultatif.

Parlant en tant que Rapporteur, il propose à la Commission d'adopter le projet de rapport à la Troisième Commission qu'il lui présente (A/C.5/W.103).

M. ROSCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la question est fort complexe et qu'on ne peut la régler en une seule séance. La solution de ce problème étant aussi urgente pour la Cinquième que pour la Troisième Commission, il demande que l'on en poursuive l'examen au cours de la séance suivante. Il fera lui-même à ce sujet une proposition concrète.

La séance est levée à 13 h. 40.

## CENT-CINQUANTE-SIXIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le vendredi 5 novembre 1948, à 10 h. 30.*

*Président: M. L. Dana WILGESS (Canada).*

### 91. Suite de l'examen des incidences financières de la question de l'assistance aux réfugiés de Palestine (A/C.5/W.102, A/C.5/W.103)

Le PRÉSIDENT rappelle que la discussion portera uniquement sur le projet de rapport présenté par le Rapporteur (A/C.5/W.103).

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, espère que le texte de son projet de rapport facilitera le travail de la Cinquième Commission. Celle-ci a été invitée par la Troisième Commission à examiner la possibilité de mettre à la disposition d'un fonds spécial une certaine somme destinée à l'aide aux réfugiés de Palestine; il s'agit, en quelque sorte, de compléter les décisions prises par la Troisième Commission à ce sujet.

La somme de 29.500.000 dollars prévue au paragraphe 2 du projet de résolution commun (A/C.3/315) constitue une évaluation des dépenses occasionnées par l'aide aux réfugiés, dépenses devant être couvertes par les contributions volontaires des États Membres; mais ceux-ci doivent obtenir des indications quant à la manière dont ces contributions pourront être effectuées.